

## Une prise en charge conjointe

Une équipe de médecins spécialisés en Plaies et Cicatrisation (Diplôme Universitaire) et en Gériatrie

- Dr Jean-Charles VANDEWEGHE
- Dr Maria ZIMMER

Et l'infirmière référente

- Mme Catherine LYAUTEY



## Consultations Plaies chroniques

Prendre rendez-vous

Par téléphone au  
04 50 35 30 57

les mardi et jeudi  
de 13h00 à 16h00

Pour toute demande  
d'information

Par courriel à  
cext@hds-latour.fr



**HÔPITAL  
DÉPARTEMENTAL  
Dufresne Sommeiller**



**Une collaboration professionnelle  
avec votre médecin traitant et  
votre infirmier libéral**

- Évaluation de la nature des lésions et leur cause,
- Proposition d'une prise en charge thérapeutique et personnalisée avec un suivi régulier
- Proposition d'une hospitalisation de courte durée si nécessaire pour un bilan approfondi avec réalisation d'une synthèse et proposition d'une prise en charge spécialisée à la sortie

**HÔPITAL DÉPARTEMENTAL  
Dufresne Sommeiller**

**Bâtiment du SSR  
Entrée à l'arrière du bâtiment  
Accès et accueil possible en fauteuil roulant ou  
brancard pour les personnes à mobilité réduite**

**498 Route Dufresne Sommeiller  
74250 LA TOUR**

[www.hopital-dufresne-sommeiller.fr](http://www.hopital-dufresne-sommeiller.fr)

**CONSULTATIONS  
Plaies chroniques**







## Une consultation pour qui ?

Cette consultation s'adresse aux patients ayant des plaies chroniques :

- Ulcères de jambe veineux, artériel, mixte
- Escarres
- Plaies post-traumatiques
- Plaies diabétiques
- Plaies chirurgicales
- Plaies qui ne guérissent pas après 3 mois de soins

## COMMENT consulter ?

- À la demande de votre médecin traitant
- À la demande d'un médecin hospitalier
- À la demande d'un médecin coordinateur d'EHPAD
- À la demande de votre infirmier libéral

## EN PRATIQUE

À votre arrivée, la secrétaire complétera votre dossier administratif et vous demandera :



Votre carte vitale



Votre carte de mutuelle (vérifier votre prise en charge à 100%)



Vos papiers d'identité (CNI ou passeport)

## Quels documents apporter lors de ma consultation ?

Lors de votre rendez-vous, n'oubliez pas d'apporter :

- vos dernières ordonnances
- le courrier de votre médecin traitant
- votre carnet de vaccination
- votre carnet diabétique
- vos derniers résultats de prise de sang
- vos comptes-rendus radiologiques et d'écho-doppler si vous en avez



Référence Assurance Maladie :  
INSTRUCTION N° DGOS/RI/DSS/IA/2020/52  
du 10 septembre 2020 (gradation ambulatoire)  
(relative aux conditions de facturation des actes et consultations externes réalisés en établissement de santé)